



Communiqué de presse

Berne, le 11 février 2026

Le Conseil fédéral cède aux pressions des syndicats

L'Union suisse des arts et métiers usam est déçue par l'introduction de nouveaux priviléges pour les syndicats, via la mesure 14. Le Conseil fédéral cède ainsi aux pressions de ces derniers. La mesure 14 n'a rien à voir avec les accords européens. Même sous une forme édulcorée, cette mesure porterait atteinte à un pilier essentiel du marché du travail libéral suisse. L'usam continue de s'y opposer.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux accords européens au niveau national, les partenaires sociaux sont parvenus, après des dizaines de réunions, à un compromis comprenant 13 mesures de protection salariale. En tant que partenaire social représentant les employeurs, l'usam a également approuvé ce compromis. Elle s'est cependant opposée dès le début à la 14e mesure. Le résultat de la consultation lui donne raison: les trois quarts des participants qui se sont exprimés lors de la consultation rejettent la mesure 14.

Même une version édulcorée va dans la mauvaise direction

Avec cette mesure, les syndicats visent à renforcer la protection contre le licenciement. Ils souhaitent notamment étendre la protection contre le licenciement aux représentants élus des travailleurs, aux membres d'un organe paritaire de gestion d'une institution de prévoyance et aux membres de comités nationaux de branches disposant d'une convention collective de travail étendue.

L'usam constate que le Conseil fédéral a tout de même apporté certaines modifications au projet de consultation, qui allait largement au-delà de l'objectif visé. L'usam maintient néanmoins son opposition à la mesure 14, et ce pour trois raisons:

- Premièrement, cette mesure n'a rien à voir avec les nouveaux accords Suisse-l'UE. Le directeur de l'usam, Urs Furrer, déclare à ce sujet: «Il s'agit tout simplement d'une contrainte imposée par les syndicats.»
- Deuxièmement, même avec les adaptations apportées au projet soumis à consultation, la mesure 14 touche à un pilier essentiel du marché du travail libéral.
- Troisièmement, la Chambre suisse des arts et métiers a défini, à la quasi-unanimité, plusieurs conditions pour approuver le nouveau paquet d'accords avec l'UE. L'une de ces conditions est la renonciation à la mesure 14 exigée par les syndicats.

À l'issue de la procédure parlementaire et avant d'adopter sa consigne de vote sur les nouveaux accords avec l'UE, la Chambre suisse des arts et métiers examinera dans quelle mesure les conditions qu'elle a fixées fin octobre 2025 sont respectées.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.